



### Une nouvelle association à Jouy en Josas : Jouy Ecologie

Notre association a pour but de promouvoir le **développement durable, c'est-à-dire concilier le respect de l'environnement, avec l'efficacité économique et l'équité sociale.**

Notre association veut également soutenir le développement de l'agriculture de proximité sur le plateau de Saclay, en s'opposant à son urbanisation.

Nous avons aussi le projet d'apporter des informations aux habitants de Jouy sur le développement durable, en vue de réalisations concrètes.

La révision du PLU est l'occasion d'entrer dans une conception d'ensemble de l'aménagement de Jouy, soutenue par une utilisation intelligente des ressources naturelles.

### Les premiers effets de l'actuel PLU

Récemment, deux demandes de permis de construire montrent les dangers du PLU actuel. La construction de deux immeubles de 12 mètres, l'un derrière l'église, l'autre à côté du temple. a été envisagée, au risque de défigurer pour toujours le patrimoine historique du centre de Jouy.

**C'est le début d'une urbanisation non maîtrisée, selon des schémas vraiment dépassés.**

Nous voulons promouvoir au contraire un développement moderne. Le progrès ne consiste plus à construire « à tout va » sur les espaces non urbanisés en pillant les ressources naturelles.

Un habitat diversifié, une succession de jardins, des espaces, des rues ayant une histoire, font lien entre les générations. Ils constituent un équilibre entre habitat, activité humaine et nature, base d'un véritable progrès humain durable.

### La révision du PLU

La municipalité a fait des propositions de modifications ; certes elles vont dans le bon sens, mais restent très insuffisantes :

**- Il reste beaucoup trop de possibilités de constructions pour des promoteurs peu soucieux de la qualité de vie ultérieure des Jovaciens :** hauteur maximum toujours à 12 mètres en façade, risque de construction en continu (maison+garage) supprimant les jardins sur la rue ; pas de limitation dans la bande des 18 m en zones UAa, UAAb, UAAC, UAAd (la zone UAAd correspond aux friches SNCF). La constructibilité reste trop élevée.

**- Il manque des dispositions essentielles en matière d'économie d'énergie :** des interdictions persistent sur l'implantation en toiture des panneaux solaires qui restent non autorisés s'ils sont visibles de la rue. Rien n'est prévu sur les panneaux photovoltaïques, les chauffe-eau solaires en toiture, ni sur les petites éoliennes horizontales implantables sur un toit terrasse personnel ou d'immeuble.

Plus globalement, nous soutenons une véritable révision du PLU intégrant des projets d'aménagement en lien avec les communes proches et avec le plateau de Saclay.

**Savez-vous que vous pouvez exprimer votre opinion, avant le 4 juillet, à la mairie, dans le cadre d'une enquête publique sur une modification partielle du PLU de Jouy ?**

Si vous êtes partisans du développement durable, rejoignez Jouy Ecologie  
contact@jouyecologie.lautre.net . <http://jouyecologie.lautre.net>

41 rue du Docteur Kurzenne, 78 350 Jouy en Josas